

## MAIRIE

1597, Route de Cuiseaux

71480 LE MIROIR

Tél : 03 85 76 71 32

Fax : 03 85 72 56 86

[mairie.miroir147@orange.fr](mailto:mairie.miroir147@orange.fr)

# Conseil municipal de Le Miroir

## Compte-rendu de la réunion du 25 octobre 2019

Jean-Paul RAVASSARD	Présent	Jean-Claude HUMBERT	Excusé	Muriel BUISSON	Excusée
Stéphanie GONNOD	Présente	Edithe BOULLY	Présente	Romain RODOT	Présent
Jean-Paul MOISSONNIER	Présent	Frédéric ROUSSEL	Présent	Lydie PERRIN	Présente
Pierre HANSEL-CLEMARON	Excusé	Mikaël BOUDET	Présent	David JAILLET	Présent
Thierry BOUDIER	Présent				

M. Pierre HANSEL-CLEMARON a donné pouvoir à Mme Stéphanie GONNOD  
Mme Muriel BUISSON a donné pouvoir à M. Frédéric ROUSSEL

**Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2019 avec 11 voix pour et une voix contre.**

### **1 – Avancement travaux**

- **Chemin piéton et eaux pluviales Route de Crotenots** : Travaux terminés
- **Sécurisation accès école** : Les travaux sont en cours d'exécution.
- **Mise en place des panneaux d'annonce des manifestations** : Un panneau mis en place. Le second sera mis en place dès que possible. Le point sur les écriteaux à commander a été fait.
- **Placards mairie** : Les travaux seront réalisés avant la fin de l'année
- **Sécurisation accès au clocher** : Travaux prévus en novembre.
- **Reliures registres et restauration cadastre** : Demande de subvention en cours de traitement.
- **Placards boutique et salle polyvalente et mise en place de rideaux à la Boutique** : Les travaux seront réalisés avant la fin de l'année.

### **2 – Indemnité trésorière**

Madame BERGER est remplacée par Mme Nassima ZAIDI.

En application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, le Conseil peut attribuer à Madame ZAIDI, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

L'indemnité est calculée par rapport à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années.

Le conseil peut également décider également de lui octroyer l'indemnité de confection des documents budgétaires.

A titre indicatif, le montant versé en 2018 était de 372,07 € pour l'indemnité de conseil et de 30,49 € pour la confection des budgets.

Ces indemnités seront proratisées par rapport au temps de présence de chacune des trésorières : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août pour Mme BERGER et du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre pour Mme ZAIDI.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
donne un avis favorable pour l'attribution de l'indemnité de conseil  
et de l'indemnité de confection de budgets***

### **3 – Affouage**

Les parcelles à exploiter pour 2019 sont :

- Le Villard : 119 et 121
- Les Gambards : 13 et 14
- Crotenots : 26

Les garants ont été avisés

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
donne son accord pour l'exploitation de ces parcelles***

### **4 – Rapport d'activité 2018 BLI**

Rapport remis à chaque conseillers(ères).

***Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,  
prend acte de ce rapport.***

### **5 – Compte-rendu d'activité 2018 de GRDF**

Rapport remis à chaque conseillers(ères).

***Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,  
prend acte de ce rapport.***

### **6 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau 2018**

Rapport remis à chaque conseillers(ères).

**Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,  
prend acte de ce rapport.**

## **7 – PLU – Débat sur le PADD**

### **Rappel de la procédure :**

*Le PLU est élaboré à l'initiative et sous la responsabilité de la commune. Document d'urbanisme opposable aux tiers, il est établi pour une perspective de développement s'étendant sur environ 10 ans. Il est adaptable à l'évolution de la commune et ses règles peuvent être modifiées ou révisées, afin de prendre en compte les nouveaux objectifs municipaux.*

*Le Conseil Municipal prend les décisions les plus marquantes, le Maire organise le travail et conduit les études, assisté par un cabinet d'études.*

*Les services sont associés à l'élaboration du projet de PLU : Préfet, Conseil régional, Conseil Départemental, chambres consulaires, communes voisines, EPCI...*

*Un débat doit avoir lieu au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du PADD, au plus tard deux mois avant l'arrêt du projet de PLU.*

*Le projet de PLU est ensuite arrêté par le Conseil Municipal, qui tire en même temps le bilan de la concertation qui a eu lieu pendant la durée des études. Le projet arrêté est alors soumis pour avis aux personnes publiques associées, qui ont 3 mois pour se prononcer.*

*Après cette consultation des services, le projet est ensuite soumis à l'enquête publique par le Maire. Le dossier est éventuellement modifié au vu des conclusions du commissaire enquêteur, avant d'être approuvé par le Conseil Municipal.*

*Le rapport de présentation explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagement et de programmation et le règlement.*

*Il s'appuie sur un diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et des besoins répertoriés en matière de développement économique, de surfaces agricoles, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, de commerce, d'équipements et de services.*

*Il présente une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.*

*Il justifie les objectifs compris dans le projet d'aménagement et de développement durables au regard des objectifs de consommation de l'espace fixés, le cas échéant, par le schéma de cohérence territoriale et au regard des dynamiques économiques et démographiques.*

*Les objectifs de ce rapport sont d'apporter une information générale sur les éléments susceptibles de faire ressortir les problèmes de la commune et les solutions qu'ils appellent, ainsi que d'expliquer et de justifier les dispositions d'aménagement dans le PLU.*

Suite à la dernière réunion du 15 octobre, le PADD est en phase de finalisation.

Le projet est présenté et débattu en séance.

**Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance,  
prend acte de ce PADD.**

## **8 – Extension des consignes par le SIVOM**

Comme annoncé lors de la dernière AG, le SIVOM, devrait passer à l'extension des consignes de tri au 1er janvier.

Avant de communiquer auprès de l'ensemble des usagers, il est nécessaire d'anticiper les apports supplémentaires de matières en PAV. En effet, les retours d'expériences d'autres collectivités nous permettent de prévoir une augmentation de volume d'environ 25% pour une augmentation de poids de 15%.

C'est pourquoi le SIVOM va compléter la plupart de ses points de collecte en ajoutant un bac de collecte jaune. Autant que faire se peut, ils seront installés aux côtés de ceux qui existent déjà. Il est possible que la place manque sur certain point et que le bac soit provisoirement placé sur un sol imparfait (tout venant, herbe). Le SIVOM fera le maximum pour éviter aux communes d'avoir à réaliser des travaux d'agrandissement des aires de collecte.

Les communes souhaitant la création d'un nouveau point plutôt que l'agrandissement du point existant, devront en aviser le SIVOM pour que la question puisse être étudiée.

Le déploiement des bacs devrait commencer début novembre.

- Le conseil municipal, après en avoir délibéré,***
- ***Ne souhaite pas la création d'un nouveau point de collecte***
  - ***donne son accord pour un bac supplémentaire à Meix Aviange.***

## **9 – Proposition de convention pour la mutualisation d'un RGPD entre BLI et les communes membres.**

Suite à la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2019 concernant la mutualisation du service RGPD et archives, la commune est appelée à donner son avis sur cette mutualisation. Cette mission permet :

- D'assister les communes dans la gestion des données publiques et l'archivage
- D'accompagner les communes dans l'évolution numérique de la gestion des données publiques et l'archivage.
- De permettre une valorisation des archives publiques

Une personne a été recruté le 1<sup>er</sup> octobre Par BLI.

La répartition du coût de ce service se fera sur la base suivante :

- 38 % pour BLI
- 40 % pour Louhans
- 1 % pour le Syndicat mixte
- 1% pour l'office de tourisme
- 20 % pour les autres communes

Pour Le Miroir, le coût devrait être de 221,73 €

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
autorise le maire à signer cette convention.***

## **10 – Demande de subvention**

Le collège de Cuiseaux demande une subvention pour l'Association Sportive et le Foyer Socio-éducatif.

Cette subvention entre dans le cadre des compétences restituées aux communes par l'intercom et est prise en compte dans le calcul de la CLECT.

Les montants restitués sont les suivants :

- Association sportive : 55,66 €
- Foyer socio-éducatif : 243,40 €

Soit un total de 299,06 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
donne son accord pour le versement de cette subvention  
décide d'arrondir la subvention à 300 €.**

## **11 – Informations diverses**

- **Nouveau site Internet :**

Il a été mis en ligne le 18 octobre. L'administration du site sera effectuée par la secrétaire et le maire.

- **Lotissement SEMCODA :**

Le service « Aménagement chargé des missions de commercialisation » nous informe de la reprise de la commercialisation des terrains de ce lotissement.

- **Transi-Stop :**

La Mission Mobilité, en partenariat avec le CCS DE Cuiseaux, nous a fourni un panneau « Transi-stop » (Point évoqué lors de la réunion du 21 juin).

- **Subvention « amendes de police » :**

Une subvention de 2276 € nous a été attribuée pour le chemin piéton de la route de Crotenots.

- **Fibre optique :**

Le département prenant en charge la totalité des dépenses liées au déploiement de la fibre optique, l'intercommunalité fera donc une économie de 4 375 000 €. La partie déjà payée par l'intercom, soit 1 298 000 € sera remboursée.

- **Logement n°1 :**

Départ du locataire actuel.

SOLHA recherche un nouveau locataire.

- **Exercice attentat intrusion à l'école :**

Quelques difficultés rencontrées lors de l'ouverture du portillon côté lotissement, mais ce problème sera réglé avec la pose de la nouvelle clôture.

- **Statistique radar pour l'année 2019 (du 1<sup>er</sup> janvier au 23 octobre):**

	Nombre de véhicules	Vitesse moyenne	Vitesse maximum
Sens Le Miroir - Dommartin	139733	55,71	143
Sens Dommartin - Le Miroir	140442	52,27	136

Sens Le Miroir – Dommartin : 202 vitesses de plus de 100 km/h

Sens Dommartin – Le Miroir : 191 vitesses de plus de 100 km/h

## **12 – Comptes rendus divers**

- **Bureau communautaire du 16 septembre :**

Validation des offres pour les travaux de rénovation du bâtiment de l'ex DDT de Louhans pour un montant de 295 738 €.

- **Conseil communautaire du 16 octobre :**

- ✓ Modifications statutaires : ces modifications seront soumises aux conseils municipaux
- ✓ Présentation du rapport d'activité du conseil de développement de la Bresse Bourguignonne.
- ✓ Ventes de terrains dans les zones d'activité de l'Aupretin et du Bois de Chize.
- ✓ Acquisition de délaissés de l'autoroute dans la zone de Milleure : 12020 m<sup>2</sup> pour 29158 €
- ✓ Avis enquête publique installation usine LACROIX à Branges
- ✓ Avis enquête publique usine de méthanisation à Condal
- ✓ Création d'une ZAD sur les zones d'activités des Marosses et du Bois de Chize.

- ✓ Lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une salle multi sport à Branges
- ✓ Convention de mise en commun du service RGPD et archivistes
- ✓ Mutualisation des services techniques entre BLI et la ville de LOUHANS
- ✓ Validation de différents rapports annuels
- ✓ Montant de la participation financière à l'assainissement collectif (PFAC) : 1500 €
- ✓ Tarification de la redevance assainissement 2020 dans le cadre de l'harmonisation des tarifs.
- ✓ Approbation d'une convention de fourniture d'eau potable avec le syndicat de distribution d'eau potable Bresse Suran Revermont.
- ✓ Conventions de fonctionnement pour des RPI regroupant des communes hors BLI.
- ✓ Refus de paiement d'une participation financière au profit de l'école privée Stella de Louhans.
- ✓ Subventions pour associations scolaires
- ✓ Approbation d'une participation de 1422,30 € au profit de la Mission Mobilité dans le cadre d'un appel à projets.
- ✓ Régularisation financière entre BLI et les ex SIVOS
- ✓ Approbation des montants définitifs pour la CLECT soit 17 775, 20 € pour Le Miroir

### **13 – Agenda**

- Date des prochaines réunions : 22 novembre et 20 décembre à 20h30
- Réunion d'adjoints : 15 novembre et 13 décembre à 18h00
- Conseil d'école : 04 novembre
- Cérémonie : 11 novembre à 10h30
- Groupe de travail Intercom : 13 novembre
- Distribution des colis par le CCAS : 16 novembre
- Bureau communautaire : 27 novembre
- Conseil communautaire : 11 décembre
- Remise des chèques Kdo aux employés communaux : 20 décembre à 19h30.